DOCUMENT RESUME

ED 148 110 FL 009 056

AUTHOR Heddesheimer, C.
TITLE Notes sur l'Expression Verbale de l'Assentiment et de la Confirmation en Anglais (Notes on the Verbal Expression of Assent and Confirmation in English). Melanges Pedagogiques, 1974.
INSTITUTION Nancy Univ., (France). Centre de Recherches et d'Applications Pedagogiques en Langues.
PUB DATE 74
NOTE 14p.; In French; Paper presented at the Seminaire de Linguistique Appliquee (3rd, Neuchatel, Switzerland, May, 1974)

EDRS PRICE MF-$0.83 HC-$1.67 Plus Postage.
DESCRIPTORS Applied Linguistics; Communicative Competence (Languages); Descriptive Linguistics; *Discourse Analysis; *English; English (Second Language); Interaction; Language Instruction; Language Patterns; Language Research; Language Skills; *Language Usage; Linguistic Theory; *Pragmatics; Second Language Learning; *Sociolinguistics; Syntax
IDENTIFIERS *Speech Acts

ABSTRACT

This study of the linguistic acts of assenting and confirming is inspired by an attempt to create instructional materials for the learning of spoken English as a second language, with communicative competence as a goal. Observations are based on several hours of informal conversation between native speakers of English, mostly students and teachers. The study is divided into two main parts: (1) a definition of assent and confirmation, and (2) an examination of the linguistic forms used. The act of assenting is defined as an optional verbal act with which speaker B overtly expresses the fact that he could have said exactly what speaker A said. Confirmation is defined the same way, but differs in being non-optional. These definitions are based on an analysis of discourse structure and on an examination of contextual factors such as the relationship between participants and shared knowledge. A series of rules for the use of these acts is proposed. (CLK)

****
* Documents acquired by ERIC include many informal unpublished *
* materials not available from other sources. ERIC makes every effort *
* to obtain the best copy available. Nevertheless, items of marginal *
* reproducibility are often encountered and this affects the quality *
* of the microfiche and hardcopy reproductions ERIC makes available *
* via the ERIC Document Reproduction Service (EDRS). EDRS is not *
* responsible for the quality of the original document. Reproductions *
* supplied by EDRS are the best that can be made from the original. *
****

ED148110

MELANGES PEDAGOGIQUES 1974

C. HEDDESHEIMER

NOTES SUR L'EXPRESSION VERBALE DE L'ASSENTIMENT ET DE LA CONFIRMATION EN ANGLAIS

U.S. DEPARTMENT OF HEALTH, EDUCATION & WELFARE
NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION

THIS DOCUMENT HAS BEEN REPRODUCED EXACTLY AS RECEIVED FROM THE PERSON OR ORGANIZATION ORIGINATING IT. POINTS OF VIEW OR OPINIONS STATED DO NOT NECESSARILY REPRESENT OFFICIAL NATIONAL INSTITUTE OF EDUCATION POSITION OR POLICY

"PERMISSION TO REPRODUCE THIS MATERIAL HAS BEEN GRANTED BY

C.R.A.P.E.L.

TO THE EDUCATIONAL RESOURCES INFORMATION CENTER (ERIC) AND USERS OF THE ERIC SYSTEM."

FL009056

C.R.A.P.E.L.

Cet article a fait l'objet d'une communication au 3e Séminaire de Linguistique Appliquée organisé à l'Université de Neuchâtel en mai 1974, en collaboration avec l'A.I.M.A.V., l'A.I.L.A. et la C.I.L.A. (Actes à paraître). Nous remercions les éditeurs, S.P. Corder et E. Roulet, d'avoir bien voulu nous autoriser à le publier ici.

INTRODUCTION

Notre intérêt pour les actes d'assentiment et de confirmation est né de notre tentative de produire des matériaux pédagogiques pour un apprentissage de l'expression orale en anglais (langue étrangère) axé sur le développement de la compétence de communication [1]. C'est avec une certaine appréhension qu'un professeur de langue s'aventure dans des contrées à peine défrichées où le sociolinguiste et le philosophe du langage évoluent avec tellement plus d'aisance. Cependant l'auteur souscrit sans réserve à la conclusion de « Directions in the teaching of discourse » (Widdowson, 1973, p. 76) :

> « Meanwhile, the applied linguist, working, as it were, from the pedagogic end, can begin to specify the nature of different communicative acts, the way they are realized, the way they combine in different varieties of language use. These specifications may well develop from attempts to design language teaching materials which focus on the teaching of discourse ».

D'ailleurs notre expérience en ce domaine, bien que limitée, nous a vite montré que la réticence que nous éprouvions à nous engager trop avant dans l'analyse des actes de discours nous empêchait de penser autrement qu'en termes de structures syntaxiques et de relation isomorphique entre la fonction étudiée et tel ou tel type d'énoncé, comportement encouragé par un penchant de grammairien à isoler l'énoncé de son contexte, alors qu'au contraire :

> « The fundamental problem of discourse analysis is to show how one utterance follows another in a rational, rule-governed manner — in other words, how we understand coherent discourse ». (Labov 1970, p. 79).

[1] Nous tenons à remercier ici Madame F. Roussel, du Centre de Recherches et d'Applications Pédagogiques en Langues, pour l'aide qu'elle a bien voulu nous apporter par ses suggestions et ses critiques.

Le discours que nous avons analysé est constitué par quelques heures de « conversation générale » entre interlocuteurs anglais, pour la plupart étudiants ou enseignants. La fonction référentielle du langage y est bien représentée, et l'assentiment et la confirmation interviennent souvent [2].

Pour diverses raisons, notre observation s'est limitée aux systèmes vocaux-auditifs de la communication les plus conventionnels et systématiques (nous n'avons par exemple pas tenu compte du rire, qui, pourtant, peut servir ou contribuer à exprimer l'assentiment). Parmi les systèmes non-vocaux, les gestes, et en particulier l'expression du visage, ont sans aucun doute, dans les actes qui nous intéressent, une importance considérable, et une étude plus approfondie devrait y être particulièrement attentive.

Ces notes sont organisées autour de deux thèmes principaux :

1) définition de l'assentiment et de la confirmation ;

2) formes linguistiques utilisées.

I. ESSAI DE DEFINITION ET REGLES D'EMPLOI

Nous écartons l'assentiment dans le sens de « consentement » (*I agree to your marrying him*) et nous proposons de définir, provisoirement et de manière intuitive, la confirmation et l'assentiment comme l'acte verbal par lequel l'interlocuteur B marque expressément qu'il aurait pu émettre le même énoncé que l'interlocuteur A. On constate en effet que l'une des formes les plus évidentes de cet acte consiste précisément en la *répétition* plus ou moins textuelle par B d'un énoncé de A. Cette « définition » exclut les formes non-verbales de l'assentiment, l'assentiment tacite (qui serait représenté par la seule absence de dissentiment), ainsi que l'assentiment obtenu par une demande (*Would you agree with that ?*), que nous préférons mettre au rang des « réponses ». Nous avons exclu les réactions aux stimuli qui ne se présentent pas, ou qui ne peuvent pas être interprétés, comme des *déclarations,* tout en sachant que la frontière entre la demande et la déclaration (et, partant, entre la réponse et l'assentiment ou la confirmation) n'est pas toujours très claire et que, par exemple, une question chargée de fortes présomptions peut avoir pratiquement la valeur d'une déclaration modalisée.

Naturellement, la formulation proposée ne permet pas de distinguer entre assentiment et confirmation. Ces deux actes se réalisent le plus souvent par les mêmes moyens linguistiques (dont la répétition), mais ils se distinguent aussi par certaines incompatibilités : l'énoncé *You're not married* n'admet pas

[2] Nous réservons pour plus tard l'étude de leurs contraires, dissentiment et démenti, ainsi que du terme neutre, le non-engagement.

comme réaction *I agree* ; ou plutôt si B dit *I agree,* il ne peut pas s'agir d'une confirmation et *You're not married* n'a pas été perçu comme une demande de confirmation mais comme l'énoncé d'un fait servant par exemple de justification ou d'explication, avec laquelle B marque son accord.

On est tenté de définir les deux actes par rapport à la déclaration qui les suscite : si B réagit à l'expression d'une opinion, d'un jugement de valeur, sa réaction est interprétée comme un assentiment ; s'il réagit au contraire à l'énoncé d'un fait, il s'agit d'une confirmation. Le couple « opinion/fait » correspond à l'opposition « discutable/indiscutable », qui parfois affleure au niveau lexicosyntaxique (*That's a debatable point, It's a fact that...).* Les indications textuelles peuvent être tout à fait nettes, comme par exemple *// I believe,* par exemple, pourraient servir à présenter un fait en ménageant la susceptibilité du partenaire), et très souvent faits et opinions s'énoncent sans aucun accompagnement de cette sorte. En l'absence d'indication textuelle sûre, il est parfois très difficile de déterminer si telle déclaration est voulue et interprétée comme l'énoncé d'un fait ou d'une opinion et donc si la réaction suscitée est une confirmation ou un assentiment. *4 That's only my personal opinion //* (transcrit selon le système de Halliday 1970). Certaines expressions peuvent servir de points de repère, mais elles ne permettent pas toujours de distinguer à coup sûr l'énoncé d'un fait de l'énoncé d'une opinion (*I think, I be-*

Compte tenu de ces difficultés, nous avons décidé de fonder la distinction entre « assentiment » et « confirmation » dans une interaction à deux locuteurs sur l'enchaînement des énoncés, en posant que dans la déontologie du discours l'assentiment est une réaction facultative, alors que la confirmation est une réaction exigée par une déclaration de l'interlocuteur. Notre première définition sera donc pour l'instant remplacée par les deux suivantes :

Confirmation : acte verbal non-optionnel par lequel B marque expressément qu'il aurait pu émettre le même énoncé que A.

Assentiment : acte verbal optionnel par lequel B marque expressément qu'il aurait pu émettre le même énoncé que A.

Nous présupposons ici que les rôles sociaux remplis par A et B sont tels que B a le *droit* d'exprimer son assentiment : il ne doit pas se trouver avec A dans une relation telle qu'il enfreindrait une règle discursive en exprimant cet assentiment (cf. la réprimande : *On ne vous demande pas votre avis).* Une analyse des fonctions de discours devrait donc reposer sur une théorie des rapports sociaux.

Tout énoncé s'interprète en fonction du contexte de situation, qui comprend les connaissances communes aux interlocuteurs et celles qu'ils ne partagent pas, et en particulier ce qu'ils savent l'un de l'autre (par exemple : est-ce que A sait si l'événement E fait ou non partie de l'expérience de B, et B sait-il si A

le sait ?). La distinction entre les domaines de connaissance des deux interlocuteurs, cruciale dans le mécanisme de la confirmation et de l'assentiment, a été exprimée en ces termes par Labov (1970, p. 80) :

> « Given two parties in a conversation, A and B, we can distinguish as « A-events » the things that A knows about but B does not ; as « B-events » the things which B knows but A does not ; and as « AB-events » knowledge which is shared equally by A and B ».

De fausses hypothèses sur leurs connaissances respectives ou des présupposés erronés de la part des interlocuteurs, peuvent donner naissance à toutes sortes de mauvaises interprétations et de malentendus dans le discours[3]. On peut donc poser ici une première règle :

Règle 1

Si A fait une déclaration sur un événement de son domaine de connaissance particulier, il est impossible à B de confirmer ou de donner son assentiment.

B réagit souvent par *Yes, No* (selon la polarité de la déclaration de A, qui doit, semble-t-il, être respectée) ou par une vocalisation (*Mm, Mhm, Uh-huh*), : ces réactions, qui dans d'autres contextes peuvent exprimer l'assentiment ou la confirmation, sont interprétées ici comme des signaux d'attention et d'intégration (*Je vous suis, J'enregistre*) de même valeur que *I see* mais apparemment beaucoup plus fréquents.

Cependant, une réaction de B peut être interprétée comme un assentiment sur les *présupposés* de la déclaration de A, surtout quand les indications contextuelles montrent que ces présupposés sont communs aux interlocuteurs. Exemple : A et B partagent la même désapprobation des méthodes modernes d'enseignement qui négligent l'orthographe.

A : If I'm reading something and it's full of spelling mistakes I want to mark it wrong.

B : Yes to correct it.

Si B ne partageait pas les présupposés de la déclaration, sa réaction serait interprétée comme un signal d'intégration (*I see what you mean*). Nous proposons donc une deuxième règle :

[3] Quant à l'observateur, il est loin de disposer toujours de toutes les données du contexte de situation ; dans l'incertitude, nous nous sommes abstenu de prendre en compte la réaction ambiguë. L'ambiguïté ne concerne d'ailleurs pas uniquement le couple assentiment/confirmation ; elle peut concerner, par exemple, le couple confirmation/exhortation, cette « exhortation » étant réalisée par divers signaux d'attention (*Yes, Mm*, etc.) par lesquels B marque qu'il suit et intègre le discours de A, encourageant par là même celui-ci à continuer.

Règle 2

Si les présupposés d'une déclaration que fait A sur un événement de son domaine particulier sont partagés par B, celui-ci peut exprimer un assentiment qui est alors interprété comme portant sur les présupposés (ce qui découle du fait général que B peut faire porter son assentiment sur ce qui est présupposé par la déclaration de A).

Il est peut-être à noter que la progression du discours entraîne normalement l'accroissement du nombre des « événements AB » et que l'on peut par conséquent rencontrer de plus en plus de déclarations qui ont certaines caractéristiques formelles d'énoncés portant sur des « événements A » ou des « événements B » (emploi des pronoms de 1re et 2e personnes, des verbes « privés », etc.) mais qui portent en fait, contextuellement, sur des événements AB pouvant susciter la confirmation ou l'assentiment.

Nous avons défini l'assentiment comme une réaction optionnelle. Cependant, il a été montré expérimentalement par Verplanck (1955) que si B s'abstient totalement de réagir aux déclarations d'opinions de A, ce dernier, au bout d'un certain temps, cesse de parler, et qu'au contraire si B renforce ces déclarations en exprimant son assentiment, la fréquence relative de ces déclarations augmente dans le discours de A. Par ailleurs, une expérience de Hildum et Brown (1956), rapportée par Argyle (1973, p. 177) semble indiquer qu'un interviewer peut influencer par ses réactions les opinions exprimées par l'interviewé. Ces observations suggèrent qu'il existe des règles qui pourraient être formulées ainsi [4] :

Règle 3

Si l'interlocuteur A fait des déclarations sur des événements AB, l'interlocuteur B ne peut pas rester indéfiniment sans donner son sentiment.

Règle 4

Si B donne son assentiment, il favorise la continuation du discours, et s'il le refuse, il favorise son extinction.

Cette coloration phatique que peut prendre l'assentiment présente peut-être de l'intérêt pour l'acquisition d'une compétence de communication en langue étrangère, où la fonction phatique est vraisemblablement l'une des plus difficiles à maîtriser.

En ce qui concerne la confirmation, nous rappelons la règle de Labov (1970, p. 80) :

[4] Ces règles seraient de type « régulatif » et non « constitutif », dans le sens où Searle (1972, pp. 138-139) définit ces mots.

« If A makes a statement about a B-event, it is heard as a request for confirmation. »

B est *tenu* de confirmer ou, bien sûr, de démentir éventuellement). Mais l'interprétation du mot *statement* nous paraît poser un problème : le ton de l'énoncé peut-il être indifféremment ascendant ou descendant ? On notera que Labov, dans ses illustrations, n'indique pas l'intonation (par exemple : *You live on 115 th St.*). Ainsi, les deux énoncés suivants sont-ils équivalents[5] :

// 1 *You're going to carry on with your singing* //

// 2 *You're going to carry on with your singing* //

Sur cette opposition de ton, Quirk (1972) ne semble pas donner d'indication claire, considérant tantôt que le ton ascendant fait d'un énoncé à syntaxe déclarative une question (§ 2.19), tantôt que ce ton est utilisé « not so much in order to make the statement a question as to suggest politely that a (confirmatory) comment would be welcome » (§ II.13). Ces deux interprétations sont vraisemblablement moins contradictoires qu'il ne paraît : la différence sémantique entre ces deux types d'énoncés ne réside-t-elle pas dans le degré de certitude du locuteur ? Le ton descendant impliquerait la quasi-certitude, le ton ascendant un degré moindre de certitude qui pourrait, à la limite, et en contexte, faire de l'énoncé une pure demande d'information (de registre familier).

Mais la confirmation ne se limite pas à la situation envisagée par la règle de Labov. Le locuteur B est tenu de confirmer (ou, éventuellement, de démentir) toute déclaration de A, c'est-à-dire tout énoncé affirmatif ou négatif de ton descendant, accompagnée d'un « tag » descendant de polarité inverse et suivie par le silence de A[6]. La seule présence du « tag » n'est pas suffisante, et la cessation de phonation doit être introduite comme condition nécessaire, car une déclaration accompagnée d'un « tag » de ton descendant n'est pas forcément suivie par le silence du locuteur et dans ce cas elle n'est pas interprétée comme une demande de confirmation. Nous formulons donc la règle suivante :

Règle 5

Si A fait une déclaration accompagnée d'une reprise avec inversion (« tag ») de ton descendant et cesse de parler (c'est-à-dire « passe la parole » à B), cette déclaration est interprétée comme une demande de confirmation[7].

[5] Le premier est de ton descendant, le second de ton ascendant.

[6] Cf. Quirk (1972, § 7.59) : « The tag with the falling tone... invites confirmation of the statement... » Encore faut-il que cette déclaration ne soit pas elle-même une confirmation ou un assentiment, comme c'est le cas dans l'échange suivant :
A : My impression is that they park everywhere
B : Oh they do they do don't they

[7] Des signaux non-verbaux, comme le regard, entrent vraisemblablement en jeu aussi.

Appellent également confirmation les déclarations de forme interro-négative à ton descendant. « These invite the listener's agreement to something on which the speaker has strong feelings » écrit Quirk (1972, § 7.70). Si le lecteur se reporte à la citation de la note [8], il verra que cet auteur utilise les termes « agreement » et « confirmation » sans distinction.

Règle 6

Si A fait une déclaration de forme interro-négative, elle est interprétée comme une demande de confirmation.

Nous pouvons proposer maintenant la dernière version de notre définition des actes d'assentiment et de confirmation, en la calquant sur le modèle searlien. La difficulté réside dans la formulation de la « règle essentielle », constitutive de l'acte, par laquelle le locuteur marque son intention (cf. par exemple Searle 1972, pp. 150-151, 153). On voit dans le tableau ci-après que c'est au niveau de cette règle que les deux actes se différencient.

	ASSENTIMENT	CONFIRMATION
Règle préparatoire	L'événement E et/ou ses présupposés font partie du domaine B	idem
Règle de sincérité	B croit ce qu'il dit	idem
Règle essentielle	Acte facultatif par lequel B s'engage à partager la responsabilité de la déclaration de A (et de ses éventuelles implications)	Acte obligatoire par lequel B asserte la vérité de la déclaration de A

II. FORMES LINGUISTIQUES UTILISEES

L'assentiment et la confirmation montrent une nouvelle fois qu'il n'existe pas de rapport terme à terme entre fonctions discursives et formes linguistiques. Ces deux fonctions présentent de multiples réalisations verbales et nous pensons que l'un des objectifs principaux de l'application pédagogique doit être la découverte et la pratique de cette diversité. Ici nous ne pourrons donner qu'un bref aperçu de nos relevés et suggérer des directions de recherche.

Toutes les formes rencontrées dans le corpus, à une exception près, peuvent exprimer indifféremment l'assentiment et la confirmation. L'exception est constituée par *I agree* (très rarement utilisé par nos locuteurs), qui peut représenter les deux fonctions, telles que nous les avons définies, mais qui ne peut pas servir à poser un fait objectif indiscutable. On comparera par exemple :

A : Yes but you're bound to be critical aren't you
B : I agree yes yes

A : You're not married
*B : * No I agree*

Nous avons relevé sept réalisations différentes : *Yes/No*, Substitution, Vocalisation, Locutions, Répétition, Paraphrase, Expansion. Cela pose le problème du statut de ces formes qui toutes peuvent réaliser la même signification. Au premier degré de finesse de la description (au sens que Halliday donne à *delicacy* dans la théorie polysystémique) on pourra les considérer comme des variantes libres, tout en sachant que cette variété de formes exprimant une même signification « nearly always signifies that there is a more subtle choice in meaning... » (Halliday 1973, p. 57), choix qu'une analyse plus fine devra expliquer. Ainsi on se demandera s'il existe une forme non-marquée de l'assentiment et de la confirmation, forme qui est utilisée dans tous les cas où, selon le principe de Halliday, il n'y a pas une « bonne raison » d'en choisir une autre.

(1) *Yes (Yeah)/No*

C'est la forme de très loin la plus fréquente dans le corpus. Elle ne paraît pas correspondre à un choix plus « subtil » que celui de l'assentiment ou de la confirmation neutre et nous voyons donc en elle la meilleure candidate au titre de forme non-marquée. Mais elle peut être accompagnée d'interjections *(Oh, Ah)* et/ou être multipliée *(Oh yes yes, Yes yes yes)* : il s'agit alors de formes marquées témoignant que l'assentiment ou la confirmation sont pleins et entiers *(wholehearted)*.

(2) *Substitution (ellipse incluse)*

Exemple :

A : It's very expensive isn't it
B : It is

Il nous semble que la substitution est non-marquée et équivaut à *Yes/No*, qu'elle accompagne souvent.

(3) *Vocalisation (Mm, Mhm, Uh-huh)*

Cette vocalisation appartient au registre familier, où elle est non-marquée. Elle est utilisée le plus souvent seule, alors que les autres formes ont tendance à se combiner entre elles.

(4) *Locutions*

Des expressions plus ou moins figées servent à marquer l'assentiment ou la confirmation : *that's right, that's it, that's true, this is the problem (the point),* so + sujet + auxiliaire, *I know* (qui met en lumière la règle préparatoire), etc. Nous incluons ici certaines « phrases mineures », généralement réduites à un adverbe ou un adjectif : *True, Exactly, Of course, Right* etc. Ces locutions sont assez nombreuses et mériteraient une étude approfondie. A première vue, il semble que certaines au moins sont non-marquées (*True* et *Right* par exemple). Naturellement, des réalisation prosodiques (le ton 5 particulièrement ; cf. Halliday, 1970), rythmiques (martèlement des syllabes) ou paralinguistiques (qualité de voix) particulières peuvent correspondre à une modulation de la fonction[8].

(5) *Répétition*

B répète l'énoncé de A, entièrement ou partiellement en ne retenant que les éléments essentiels. Redire ce qui a déjà été dit semble être une infraction à une loi du discours que Ducrot nomme « condition de progrès », selon laquelle " chaque énoncé est censé apporter une information nouvelle, sinon il y a rabâchage " (1972, p. 87). Donc si B n'est pas un locuteur pathologique, sa répétition est considérée comme signifiante et interprétée, selon sa réalisation prosodique, les indications contextuelles et éventuellement les signaux non-verbaux, comme assentiment/confirmation, mise en question, pause méditative-réflexive ou réaction émotive (surprise, incrédulité, colère). L'emploi de la répétition est cependant soumis à des contraintes d'ordre psycholinguistique (plus l'énoncé de A est long et complexe moins il est facile à répéter) et sociolinguistique (plus l'énoncé répété est long plus il ralentit le rythme des échanges, ce qui peut être gênant). Quant à la motivation sociolinguistique du choix de la répétition comme forme d'assentiment/confirmation, nous faisons l'hypothèse qu'elle est d'ordre phatique : cette forme a une valeur d'intensification qui souligne l'accord des deux interlocuteurs et peut marquer une certaine chaleur, une certaine sympathie qui place les participants sur un plan de plus grande intimité. Elle serait ainsi une forme marquée. La répétition peut d'ailleurs se charger d'une intensité supplémentaire (modulation) si elle s'accompagne d'un auxiliaire tonique :

[8] Nous empruntons à Madame F. Roussel (dans le présent volume) sa définition de la modulation discursive : « Discursive functions are seldom expressed in an absolutely neutral way. In most cases, various colourings — expressive, affective, social colourings — are superimposed on the utterance by which it is conveyed. In so far as these colourings are not random shades but can be regarded as graded nuances, within given ranges, selected in order to fit the atmosphere one wishes to create, the term « modulation » seems appropriate to refer to the passage from one nuance to the other, and in particular, from a neutral to a (more or less) marked realization of the function concerned. »

A : I think that also it slows the traffic down
B : //1 It does slow traffic down //

Une autre manière d'intensifier consiste à utiliser le procédé de multiplication (qui, nous semble-t-il, a toujours cet effet) :

A : It's very odd that is
B : Very odd very odd

(6) *Paraphrase*

Un énoncé de A est reformulé par B au moyen d'autres termes, cette reformulation pouvant être syntaxique et/ou lexicale :

A : If I buy meat in England I know that I'm going to get a certain amount that is inedible
B : That you can't eat yes

Le corpus offre beaucoup plus d'exemples de répétition que de paraphrase. Nous n'avons pas trouvé de motivation originale qui distinguerait la paraphrase de la répétition et nous considérons provisoirement la première comme une variante de la seconde. Il y a peut-être souvent une motivation d'ordre purement linguistique, B exploitant en somme les ressources du code *(inedible / that you can't eat, wear the trousers / rule the roost,* etc.) Mais la paraphrase peut être plus complexe et s'étendre sur un assez long passage de discours : (dans cet exemple de confirmation le thème de discussion est l'appréciation de la musique)

A : But you have more insight than the majority of the population into the problems and how good people are
B : I'm always looking into how they overcome this certain technical difficulty or the breathing difficulties of this certain passage

La synonymie, qui est le fondement de la paraphrase, apparaît ici dans *insight/ look into, problems/difficulty* et donne au texte une forte cohésion lexicale.

(7) *Expansion*

B ne se contente pas de répéter ou de reformuler l'énoncé de A, il en développe le thème. Dans l'exemple suivant l'assentiment est exprimé par une répétition suivie d'une expansion :

(il s'agit de Guernsey)

A : It's too small and too
B : (interrompt) It's too small everybody knows you you know everybody

Tout énoncé peut servir à exprimer l'assentiment ou la confirmation s'il développe le thème du discours de A. L'expansion est parfois fragmentaire (la phrase reste inachevée), mais elle est interprétée comme assentiment/confirmation dans la mesure où elle représente une ébauche de développement du

thème. Il faut prendre le mot « thème » dans un sens très restreint, sinon des conversations presque entières pourraient être considérées uniquement comme des successions d'assentiments. A l'intérieur d'un thème général de conversation (ici, Guernsey), qui peut durer plus ou moins longtemps avant de céder éventuellement la place à un autre, on distingue des regroupements successifs, et c'est à un niveau assez bas de la hiérarchie que l'expansion fonctionne sans ambiguïté comme mode d'expression de l'assentiment[9]. Parfois nous n'avons pas su dire si B, dans tel de ses énoncés, exprimait simplement son assentiment ou apportait sa contribution originale à l'édification du discours. Il nous semble que l'expansion n'est pas davantage que la répétition ou la paraphrase une forme neutre. Elle exige d'ailleurs, de par sa nature, un effort particulier de la part du locuteur (bien plus grand par exemple que celui requis par un simple *Yes* ou une vocalisation), effort qui paraît justifié par un haut niveau d'engagement (au sens de l'anglais *involvement*) du locuteur dans sa réaction ; il est personnellement concerné, il connaît particulièrement bien le sujet, son affectivité entre en jeu, etc.

Ces différentes formes se combinent souvent entre elles, et l'étude des combinaisons promet d'être intéressante, aussi bien du point de vue de la description que de l'application.

CONCLUSION

Cette brève exploration nous a permis de mettre en lumière plusieurs points importants. Une analyse suivie, non-fragmentaire, du discours est indispensable si l'on veut étudier une fonction donnée et la mettre en œuvre dans le cadre d'une application pédagogique. Cette analyse montre combien il serait faux d'imaginer qu'une fonction est représentée par une forme linguistique particulière et aussi qu'une forme linguistique donnée ne peut représenter qu'une seule fonction. Nous avons vu par exemple que tout passage de discours pouvait (si certaines conditions étaient remplies) être interprété comme assentiment/confirmation. Il est frappant de constater aussi à quel point l'interprétation d'un énoncé dépend de facteurs situationnels non-linguistiques : l'étude du discours est bien l'étude d'un certain texte dans une certaine situation. Et quand on essaie d'analyser la signification des différents modes d'expression d'une fonction, on prend conscience du rôle essentiel du comportement verbal dans le comportement social.

[9] L'expansion et la paraphrase ne se trouvent pas nécessairement à la suite immédiate de la déclaration de A, qui peut avoir à attendre assez longtemps avant qu'apparaisse l'expression de l'assentiment de B (si par exemple celui-ci choisit de présenter d'abord ses réserves). Cette non-juxtaposition possible est très importante dans l'analyse du discours et nous remercions Dr. Candlin (Université de Lancaster) de l'avoir rappelé au cours de la discussion qui a suivi le présent exposé.

BIBLIOGRAPHIE

ARGYLE, M. (1973). — *Social interaction*. London, Tavistock Social Science Paperback.

DUCROT, O. (1972). — *Dire et ne pas dire*. Paris, Hermann.

HALLIDAY, M.A.K. (1970). — *A course in spoken English : intonation*. Londres, Oxford University Press.
(1973). — *Explorations in the functions of language*. London, Edward Arnold.

HILDUM, D.C. et BROWN, R.W. (1956). — « Verbal reinforcement and interviewer bias ». In *Journal of abnormal and social psychology*, 53, pp. 108-111.

LABOV, W. (1970). — « The study of language in its social context ». In *Studium generale*, vol. 23, fasc. 1, pp. 30-87.

QUIRK, R. et al. (1972). — *A grammar of contemporary English*. London, Longman.

SEARLE, J. (1972). — « What is a speech act ? » In GIGLIONI, P.P. - *Language and social context*. Harmondsworth, Penguin Books, pp. 136-154 ; réimpr. de BLACK, M. (ed.). — *Philosophy in America*. Allen and Unwin and Cornell University Press, 1965, pp. 221-239.

VERPLANCK, W.S. (1955). — « The control of the content of conversation : reinforcement of statements of opinion ». In *Journal of abnormal and social psychology*, 51, pp. 668-676 ; condensé dans MACCOBY, E.E., NEWCOMB, T.M. et HARTLEY, E.L. (eds). — *Readings in social psychology* (3rd ed.). London, Methuen, 1966, pp. 32-39.

WIDDOWSON, H.G. (1973). — « Directions in the teaching of discourse ». In CORDER, S.P. et ROULET, E. *Theoretical linguistic models in applied linguistics*. Paris, Didier.